

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

Délégation pour les relations avec les Etats du Golfe, y compris le Yémen

**Visite du bureau de la délégation au Yémen**

**Sana'a, Hajja  
22 - 26 Février 2009**

***Rapport de M. Tobias Pflüger, Président ff de la Délégation***

---

-----  
Bruxelles, 27 avril 2009

Le Bureau de la Délégation pour les Relations avec les Etats du Golfe, y compris le Yémen s'est rendu à Sana'a du dimanche 22 février jusqu'au mercredi 25 février. Cette délégation était composée de M. Tobias Pflüger, président faisant fonction, de M. Călin Cătălin Chiriță et de M. José Manuel García-Margallo y Marfil.

Il s'agissait de la sixième rencontre interparlementaire entre le Parlement européen et le Yémen, la précédente visite ayant eu lieu du 20 au 26 mai 2006.

Pays le plus pauvre de la péninsule arabique, avec notamment des ressources pétrolières très limitées à l'inverse de ses riches voisins, le Yémen, malgré également un contexte politique difficile puisque son unification ne date que de 1990, a connu une guerre civile particulièrement difficile, cherche une voie vers la démocratie en tentant d'accommoder modernité et structures tribales.

Malgré la durée limitée de la visite, les membres de la délégation ont pu rencontrer une gamme très large d'interlocuteurs, autorités gouvernementales (Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Ministre des Droits de l'Homme, Ministre de la Coopération internationale), Parlement yéménite (Présidents des deux chambres, présidents des partis politiques, membres des commissions des Affaires étrangères et des libertés publiques, représentants des différents partis politiques, membres individuels) et de nombreuses associations et organisations non-gouvernementales, en particulier en matière de défenses des droits de l'homme et de promotion des femmes. La dernière journée a été consacrée à une visite sur le terrain dans la région de Hajja où, là également, la délégation a pu rencontrer des autorités locales, rencontrer des organisations non-gouvernementales, et visiter des projets soutenus financièrement par la Commission.

L'ensemble des discussions se sont concentrées autour de trois thèmes:

- fixation de la date des élections législatives et contexte politique général
- droits de l'homme et libertés fondamentales et évolution de la société traditionnelle au Yémen.
- situation économique et sociale, relations avec l'Union européenne

### **1) Fixation de la date des élections législatives et contexte politique général**

Dès les toutes premières rencontres officielles qui ont eu lieu avec le président de la



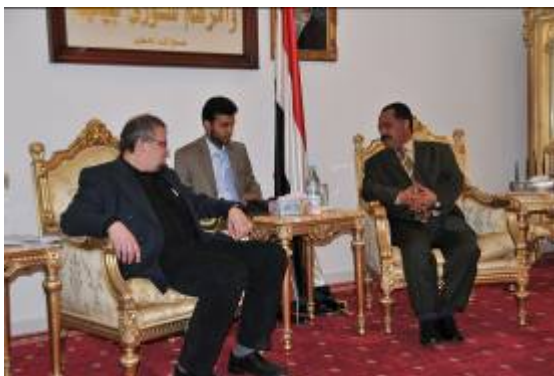
Chambre des Représentants (Majlis al-Nuwaab), M. Yahya Ali Al-Ra'ai, puis avec le président du Shoura Council, le Dr Abdul Aziz Abdul Ghani, la délégation s'est trouvée confrontée à l'actualité politique du Yémen au moment de la visite, à savoir la fixation de la date des prochaines élections législatives. Constitutionnellement, la date prévue pour ces élections était au mois d'avril 2009, les dernières

élections se sont déroulées en 2003, le mandat étant de 6 ans. Cependant suite aux élections présidentielles qui ont vu la réélection du Président Saleh, et à la mission d'observation des élections de l'Union européenne conduite par Mme Emma Nicholson, un large consensus (majorité/opposition) était intervenu autour de la nécessité de

réformes du système électoral qui étaient contenues dans le rapport des observations des élections. Il s'agit de propositions concernant tout autant l'amélioration des processus d'enregistrement, de la participation des femmes au processus électoral, du rôle des médias mais aussi de l'introduction de la proportionnalité dans le système de vote. Or, durant les deux ans qui ont suivi l'élection présidentielle, aucune des réformes proposées n'ont fait l'objet de propositions de loi. Compte tenu de l'acceptation générale du contenu de ces réformes, la société civile et l'opposition ont "utilisé" cette absence de réformes pour demander un report des élections législatives afin de permettre la présentation, le vote des lois et l'entrée en vigueur traduisant dans les faits ces réformes.

Ces réformes, émanant en grande partie de l'observation des élections par l'Union européenne, la délégation du Parlement européen tout comme d'ailleurs les représentants de la Commission à Sana'a ont été considérés comme partie prenante dans ce processus de réformes mais également dans l'éventuelle décision d'un report des élections législatives. Par ailleurs, quinze jours avant l'arrivée de la délégation du Parlement européen, une mission d'exploration pour l'observation des élections s'était rendue également au Yémen et avait également rencontré la plupart des autorités du pays.

Lors de la réunion que la délégation a eue à la Chambre des Représentants avec les présidents des partis politiques et les membres de plusieurs commissions, les discussions ont essentiellement porté sur cette question et en particulier sur l'avis des membres de la délégation. La position de la délégation était néanmoins délicate. En premier lieu, il était exclu que des représentants européens interviennent, même indirectement, dans un débat de politique strictement interne qui de plus opposait majorité et opposition. En outre, sur le fond, un choix clair pour ou contre le report des élections était également difficile. D'une part le fait que les réformes du système électoral trouvaient leurs origines dans un rapport de mission d'observation électorale afin de permettre une amélioration des conditions de l'état de droit, pouvait inciter à soutenir un report de ces élections législatives. D'autre part, encourager un report d'élections législatives non pour quelques semaines mais pour une période d'un à deux ans, alors que le mandat donné par les électeurs lors de leur vote était d'une durée de six ans, pouvait être perçu et analysé de façon très négative, sur le plan de l'état de droit et du respect de la Constitution, en particulier dans un pays où le parti du gouvernement, le General People's Congress détient une très large majorité absolue (238 sièges sur 301). L'opposition avait préalablement indiqué qu'elle ne participerait pas aux élections législatives si celles-ci se tenaient à la date initialement prévue en avril 2009. Il est certain dans ce cas que le résultat de ces élections aurait été faussé et surtout aurait donné une image particulièrement négative du Yémen à l'extérieur du pays, mais aurait pu être également à l'origine de troubles intérieurs.



Au moment précis où se tenait notre réunion avec les parlementaires yéménites, un accord est intervenu entre les principaux partis politiques pour reporter les élections législatives pour une période de deux ans afin de mettre en œuvre en particulier la réforme électorale. Saisie par des membres de la Chambre des représentants sur les termes de cet accord

et de ses conséquences, la délégation a demandé communication du texte écrit de cet accord et notamment de toutes les clauses qui étaient prévues. Les discussions se sont encore poursuivies lors du déjeuner organisé par le Parlement yéménite. La question a également été évoquée longuement avec les ambassadeurs des états membres présents à Sana'a, qui étaient d'ailleurs assez partagés sur la conduite à suivre par l'Union européenne.

La délégation, une nouvelle fois sollicitée a finalement accepté d'apporter quelques commentaires à l'accord dès qu'elle disposerait d'une base écrite sur laquelle pourrait porter son appréciation. Ceci a donné lieu à une déclaration écrite du président faisant fonction de la délégation pour les relations avec les Etats du Golfe, y compris le Yémen, qui a été publiée après la visite du Bureau de la délégation. Ce texte, qui figure en annexe, ne saurait constituer de la part de la délégation du Parlement européen une ingérence dans la politique interne du pays, mais la réponse aux demandes faites à de multiples reprises par les différents partis représentés au parlement. Le texte se limite d'ailleurs à prendre note de cet accord, qui permet une sortie de crise même si le report à deux ans de ces élections représente une période longue. La délégation a également pris note que la réforme électorale proposée reprenait les principales propositions faites dans le rapport de la mission d'observation de l'Union européenne pour les élections présidentielles en 2006, et qu'elles permettront les réformes électorales et constitutionnelles nécessaires. On notera également qu'en "contrepartie" de ce commentaire, le parlement yéménite s'est engagé à tenir régulièrement informé l'Union européenne et en particulier le Parlement européen de l'évolution du processus de réforme.

Cet épisode de la vie politique du Yémen a paru refléter aux membres de la délégation (ainsi d'ailleurs qu'aux représentants de la Commission) l'état de la démocratie au Yémen, celle d'une démocratie émergente mais néanmoins en mouvement. Certes, l'écrasante majorité dont dispose au parlement le parti gouvernemental, tout comme le résultat des dernières élections présidentielles puisque le Président Saleh a reçu 78% des votes, pourrait conduire à ne pas parler de vie démocratique au Yémen. Ce contexte mérite cependant d'être analysé plus en détail. Le parti majoritaire, le General People's Congress, ne constitue pas un ensemble homogène, comme le serait un parti unique dans d'autres pays. Il est constitué de représentants des différentes tribus qui soutiennent le Président Saleh. Il serait donc plus approprié de parler d'une coalition majoritaire sur le modèle qui est développé dans certains autres pays de la péninsule arabique. Par ailleurs, une opposition parlementaire existe, même si elle est réduite en nombre de sièges et celle-ci est diversifiée, qu'il s'agisse du parti socialiste ou du parti islamiste qui détient près de 15% des sièges et cette opposition est particulièrement active comme l'ont montré les discussions sur la date des élections législatives. Enfin, il faut également ajouter que la société civile joue un rôle non négligeable comme vecteur de réformes dans la société yéménite traditionnelle, comme nous le verrons plus tard en ce qui concerne le rôle et les droits des femmes.

L'attention de la délégation avait été attirée avant son départ sur la menace croissante que constituerait au Yémen de groupes de plus en plus nombreux dans la mouvance d'Al Qaeda, en se fondant notamment sur les attentats intervenus quelques mois plus tôt contre l'ambassade des Etats-Unis et certaines compagnies européennes. La plupart des interlocuteurs rencontrés yéménites et observateurs étrangers ont tenu à relativiser l'influence des mouvements intégristes au Yémen. Leurs positions se fondaient sur le caractère très traditionnel du Yémen, notamment sur le plan de la religion, mais qu'il ne

fallait pas confondre avec le fondamentalisme et donc l'extrémisme religieux des partisans d'Al Qaeda. Si effectivement il a été reconnu que certaines tribus du nord du Yémen, notamment à la frontière de l'Arabie saoudite, pouvait abriter des éléments d'Al Qaeda, il s'agissait plus d'une volonté de positionnement politique vis-à-vis du gouvernement en place que d'un véritable soutien accordé à la cause intégriste.

## **2) Droits de l'homme, libertés fondamentales et évolution de la société traditionnelle au Yémen**

Cet aspect de la situation au Yémen a été mis en évidence par de nombreux reportages parus au cours de ces dernières années sur des exemples de mariages forcés de jeunes filles mineures dont certaines avaient à peine une dizaine d'années. Ceci est apparu effectivement comme une partie d'un des principaux problèmes qui doit affronter la société yéménite, à savoir la place, le rôle et les droits des femmes.



La délégation a eu l'opportunité d'examiner ces questions sur des bases très concrètes tout comme par de très nombreuses discussions avec des associations de défense de droits des femmes. En tout premier lieu, les membres de la délégation ont pu assister dès le lendemain matin de leur arrivée à l'inauguration du programme national d'éducation civique qui a pour but d'encourager la participation des femmes dans l'ensemble du processus

électoral. Ce programme était organisé par l'UNDP sur la base d'un très large financement de la Commission européenne. Ce séminaire réunissait plus d'une cinquantaine de femmes yéménites dont la plupart étaient strictement voilées, selon la tradition yéménite mais qui se sont montrées très intéressées et très participatives à cette réunion qui consistait à encourager les étudiantes à participer à la vie politique, non seulement sur le plan de la participation aux votes mais surtout à la présentation comme candidates aux élections. Les membres de la délégation sont intervenus à plusieurs reprises au cours de ce séminaire et ont pu constater l'engagement et la détermination des jeunes étudiantes à participer à la vie politique du pays.

Lors de son déplacement en province d'Hajja, la délégation a rencontré également plusieurs représentants d'associations locales de femmes yéménites qui soutenaient différentes actions en faveur des femmes, que ce soit le droit pour les épouses de bénéficier de leurs salaires quand elles travaillaient ou pour intervenir quand se pose le problème de mariage très précoce. Ces associations bénéficiaient par ailleurs du soutien des autorités locales. Au cours d'une rencontre organisée avec une dizaine d'ONG représentatives à divers titres des droits de l'homme il a été possible de s'apercevoir que le débat civil est ouvert et qui semble marquer l'évolution d'une société par ailleurs très fermée. Le caractère assez chaotique et la vivacité des discussions témoignaient de la capacité d'expression et de l'audience de courants non traditionnels (ceux ci, il faut le reconnaître, tels que le comité Vice et Vertu sont également très actifs).



Ce changement pouvait être noté avec la très récente loi qui a fixé l'âge minimum de mariage des femmes à 17 ans. Des échanges de vues approfondis ont eu lieu sur cette nouvelle loi avec les parlementaires tout comme avec la ministre des droits de l'homme, le Dr. Huda Al-Ban. Il convient de reconnaître que malgré qu'ils l'aient votés, certains membres du parlement estimaient que l'âge minimum retenu était trop élevé par

rapport aux traditions du pays, alors que certains autres dont de nombreuses femmes soutenaient le point de vue inverse et auraient préféré un alignement sur les lois occidentales, c'est-à-dire 18 ans. Cette situation peut paraître paradoxale alors que l'on dénonce très fréquemment dans le pays des cas de mariage très précoce de fillettes entre 10 et 14 ans. Un certain nombre d'interlocuteurs yéménites ont voulu circonscrire le problème à des pratiques dans des régions plus reculées mais d'autres ont reconnu qu'au-delà de la tradition, ces situations s'expliquaient souvent pour des raisons de pauvreté. Les cas les plus extrêmes cités mais également très critiqués par les Yéménites étaient les cas d'hommes d'Arabie saoudite se rendant au Yémen pour la pratique des mariages d'un week-end ou d'un mois avec souvent des jeunes filles non-pubères. Il faut aussi mentionner que les tribunaux ne sont pas toujours passifs face à ces situations de mariages précoces quand ils en ont été saisis. Le fonctionnement du système judiciaire de manière général n'a pas fait l'objet de critiques spécifiques.

La délégation s'est trouvée confrontée à un exemple de violation de droits de l'homme un peu plus complexe. Le "Yemen Observatory on Human Rights" dont la délégation a rencontré deux représentants a rapporté la situation d'une personne qui aurait été en situation d'esclavage et dont la liberté aurait été "achetée" par une famille yéménite. Un autre exemple a été également donné d'un homme qui aurait été vendu en même temps que les terres sur lesquelles il travaillait. Il n'a pas été possible à la délégation de vérifier ces informations. Néanmoins, de nombreuses personnes que l'on peut considérer d'avis indépendant qui ont été interrogés à ce sujet se sont montrés très sceptiques, considérant que de telles pratiques leur étaient totalement inconnues.

Les discussions avec la ministre des droits de l'homme ont été très intéressantes. Elles ont mis en évidence la signature par le gouvernement yéménite de plusieurs traités internationaux des droits de l'homme et du lancement de nombreuses actions positives en faveur des droits des femmes dans la société sous ses différents aspects dont l'encouragement à la participation dans la vie économique et politique du pays. Certains aspects n'ont cependant pas été éclaircis tels que par exemple le droit des femmes de voyager à l'étranger sans l'autorisation de leur mari. Les cas d'arrestations arbitraires et de tortures dans la région de la province de Sadah n'ont pas reçu de réponses particulières, l'accès à cette partie du pays n'étant pas autorisé pour des étrangers pour cause d'insurrection.

### **3) Situation économique et sociale, relations extérieures et avec l'Union européenne**

La crise économique et financière mondiale a aggravé les problèmes économiques et sociaux du pays, malgré la faiblesse de son exposition au système financier et international et de l'étroitesse de son marché des capitaux. Déjà handicapé par des ressources pétrolières limitées et en voie d'extinction à moyen terme, la chute des prix du baril a compromis une croissance moyenne déjà faible. Il est également à prévoir que l'aide internationale dont dépend en partie le pays ne soit affectée par la crise financière.

Les rencontres avec le Premier Ministre, Dr Ali Ahmed Mujawer et le Ministre du Planning et de la Coopération internationale et Premier ministre adjoint M. Abdul Kareem Al-Arahabi ont permis de comprendre les mesures qui devraient être prises pour faire face à la situation économique du pays. Les parlementaires tout comme la Communauté internationale soutiennent cette approche du gouvernement qui conduirait à l'engagement de réformes économiques profondes, modernisant l'environnement économique et juridique en le rendant plus attractif aux investisseurs étrangers et donc susceptible de soutenir une croissance qui ne dépendrait plus du secteur pétrolier.

L'autre volet attendu de l'action du gouvernement est la cessation des subventions (très populaires) qui permettaient de maintenir le prix du pétrole à un niveau très bas et dont profitait donc directement la population. Cette politique budgétaire qui avait un sens quand le Yémen produisait une partie importante de sa consommation intérieure coûte désormais de plus en plus cher, pour atteindre 30% de la masse budgétaire, un luxe que le pays ne peut plus se permettre. Le poids des salaires du secteur public pèse également lourdement dans le budget, même si leur réduction s'avérera difficile et pourrait avoir des effets pervers sur la consommation et augmenter un taux de chômage déjà très important (évalué à 35% de la population active).

Aujourd'hui le Yémen compte beaucoup sur l'aide que lui apporte un certain nombre de donateurs (Union européenne, USA, Japon, UNDP, Unicef, World Bank, ONG) qui correspond annuellement à 10% du produit national brut.

Pays vivant traditionnellement des ressources de son agriculture et de la pêche, le Yémen, avec son industrialisation limitée, n'a pas pour autant échappé au phénomène de la désertification des campagnes et de l'urbanisation (31% de la population totale), sources d'une pauvreté accrue.

Le niveau très élevé du taux de natalité (42 naissances pour 1000 habitants) avec la structure des âges qui en résulte: 46% de la population a moins de 15 ans, l'âge moyen de la population est de moins de 17 ans, constitue une contrainte supplémentaire pour l'avenir du pays.

La pauvreté du pays se traduit aussi par un niveau d'éducation insuffisant et un accès aux soins de santé très limité pour les populations rurales en particulier.



La délégation a pu se rendre compte concrètement de cette situation en visitant, lors de son déplacement dans la région Hajja, un projet de formation médicale et de soins pour femmes et enfants, financé par la Commission et mis en œuvre par l'Association Médecins Sans Frontières. En discutant à la fois avec l'équipe

conduisant le projet et les populations locales, les membres ont constaté à la fois les pathologies chroniques (paludisme, tuberculose, diarrhées souvent mortelles dues à l'utilisation d'eaux polluées) qui affectent le pays, de la rareté des médicaments et de l'absence de circuits de distribution, du nombre extrêmement réduit de personnels médicaux et bien entendu de structures hospitalières en dehors de la capitale.



La consommation généralisée par la population, quelque soit la classe sociale, du khat (qui n'appartient au domaine des drogues mais se rapprocherait davantage des produits énergisants ou des amphétamines) est apparue comme un phénomène significatif de la situation économique et sociale du pays alors qu'il est habituellement perçu comme une pratique

anecdotique. Economiquement la culture du khat représenterait 50% des revenus des agriculteurs, mais en contrepartie absorberait 60% de l'eau d'irrigation. Sa consommation quotidienne, dès le passage à l'âge adulte, entraîne un prélèvement direct important sur les revenus compte tenu du niveau de vie particulièrement bas (son coût journalier peut varier de 2 à 20 euros selon la qualité). Il en résulte également socialement une réduction notable de l'activité professionnelle à partir de 14 heures et des conséquences négatives de plus en plus démontrées en matière de santé publique. L'aspect certes positif de la consommation de khat que les Yéménites tiennent à souligner est son effet de modération et de cohésion sociale.

Les questions internationales et en particulier les relations internationales ont été abordées aussi bien avec le Premier Ministre qu'avec le ministre des Affaires Etrangères, Dr Abo Baker al-Qirbi. L'une des questions d'actualité a été la lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden. Le Yémen participe activement aux stratégies internationales coordonnées telle que l'opération Atalante.

En termes de relations de voisinage immédiat, malgré son appartenance partielle au Conseil de coopération du Golfe, le Yémen ne bénéficie pas de la solidarité géographique de ces membres. Les relations avec la Somalie et l'Ethiopie sont préoccupantes dans la mesure où elles se traduisent par des flux migratoires importants vers le Yémen et donc une source nouvelle de populations très pauvres à assister. Le fait d'être un pays pauvre, avec peu de ressources naturelles, ni de relations commerciales importantes à l'exportation comme à l'importation n'en fait pas toujours un partenaire international recherché, même si les Etats-Unis y sont assez actifs pour soutenir la démocratisation et si la Chine veut y exercer une influence en y apportant une aide économique directe qui se concrétise cependant avec difficultés.

L'Union européenne, comme cela a été souligné, est un donneur important et très présent à travers de grands efforts croissants de la Délégation de la Commission qui doivent être ici soulignés. Le programme indicatif multi annuel 2007-2010 et le document de développement stratégique du Yémen 2007-2013 ont mis l'accent sur la lutte contre la pauvreté et les mesures d'amélioration des conditions de vie de la



population ainsi que sur le développement du secteur privé et des principes de bonne gouvernance publique.

Il y a une réelle attente qui s'est exprimée de la part des autorités Yéménites à bénéficier d'une aide supplémentaire de l'Union, certes sur le plan financier (et elle est nécessaire, ne serait ce que sur le plan de la santé) mais aussi sur le plan technique, politique (pour encourager les développements démocratiques) et plus largement d'un soutien diplomatique.

**En conclusion** de cette visite et en vue des travaux de la délégation durant la prochaine législature, les membres ayant effectué cette mission recommande de:

- porter une grande attention à l'évolution de la situation politique, économique et sociale au Yémen qui se trouve dans les conditions d'une démocratie émergente qu'il convient d'encourager et de soutenir dans les réformes qu'elle entreprend et la mise en place de structures de l'état de droit et de modernisation de sa vie sociale en particulier en ce qui concerne les droits et le rôle et la place des femmes.
- suivre, sur la base des informations qui lui seront fournies par la Délégation de la Commission à San'a, le processus de réformes constitutionnelles et de la loi électorale qui ont justifié le report de deux ans des élections législatives.
- s'assurer que l'aide apportée par la Communauté internationale et en particulier celle accordée à travers le budget de l'Union européenne financent des projets qui profitent directement au plus grand nombre et dont l'efficacité sera évaluée sur place.
- d'apporter sous une forme à définir une assistance aux structures du Parlement yéménite afin d'améliorer son fonctionnement démocratique et accroître son efficacité.

---

# EUROPEAN PARLIAMENT

2004



2009

---

*Delegation for relations with the Gulf States, including Yemen*

## **Bureau visit to Yemen**

**Sana'a, Hajja  
22 - 26 February 2009**

### **Sunday, 22 February**

*Hotel Sheba  
Ali Abdolmoghni Street,  
Sana'a, Republic of Yemen  
Tel. +967-1-272372  
Fax: +967-1-274129*

09.30 Inauguration of women's political empowerment programme (Female students voter education and awareness campaign)

Venue: Sheba Hotel

### **Monday, 23 February**

07.45 Departure from the Hotel

08.00 - 08.45 Briefing Breakfast at Chargé d'Affaire's Residence

09.00 - 09.45 Speaker of Parliament, Mr. Yahya Ali Al-Ra'ai at Parliament

10.00 - 10.45 Shoura Council, Dr. Abdul Aziz Abdul Ghani (Chairperson) and Rights/Freedoms Committee at Shoura Council

11.00 - 11.45 Minister of Human Rights, Dr. Huda Al-Ban at Ministry of Human Rights

12.00 - 12.45 Minister of Foreign Affairs, Dr. Abo Baker al-Qirbi at Ministry of Foreign Affairs

- 13.00 - 13.45 Minister of Planning and International Cooperation, Mr. Abdul Kareem Al-Arhabi  
at MOPIC
- 14.30 - 16.00 Briefing lunch meeting with Heads of Mission, hosted by the EP  
at Sheba Hotel
- 16.30 - 18.00 Round table discussion with Civil Society/Ministry of Human Rights on human rights, followed by light buffet (organized by Sharaka Yemen Programme)  
at Sheba Hotel

**Tuesday, 24 February**

- 10.00 - 11.30 Meeting with members of the Assembly of Representatives;  
Foreign Affairs & Rights and Freedoms Committees, incl. heads of parliament blocs and visit to Parliament in session  
at Parliament
- 11.30 - 12.30 Vice President, Mr. Abdal-Rab Mansur Al-Hadii  
at General People's Congress Headquarters
- 13.00 - 13.30 Prime Minister, Dr. Ali Ahmed Mujawer  
at Prime Minister's Office
- 13.30 - 15.00 lunch hosted by Yemeni Parliament  
at Police Officer's Club
- 15.00 - 16.00 meeting with Dr. Abdulqader Al-Benna, Yemen observatory on Human Rights  
at Sheba Hotel
- 16.30 - 18.00 Informal meeting with various Members of Parliament (Dr. Abdulbari al-Doghaish, GPC; Dr. Aidaroos al-Naqeeb, YSP; Mr. Shawqi al Qadhi, Islah; Mr. Ali Hussain Al-Ashwal, Islah; Mr. Sakhr al-Wajeeh, independent), organized and hosted by Friedrich Ebert Foundation  
at FE Stiftung

**Wednesday, 25 February**

- Visit Governorate of Hajja
- 07.30 - 10.30 Road travel Sana'a – Hajja
- 10.45 - 11.15 Vice Governor of Hajja, Sheikh Fahd Qa'ed Dahshash

- 11.30 - 12.30 Project visit with local partner organizations of "Judicial and Cultural VAW resisting integration within rural Yemen social System Projects" project, implemented by Civic Democratic Foundation (CDF)
- 12.30 - 13.15 Road travel to Bani Kayes district in Hajja governorate
- 13.15 - 14.15 Project visit to Toor city health center, under rehabilitation by Social Fund for Development and beneficiary of the "Improve the provision of primary health care in Yemen, in the governorate of Hajja" project, implemented by Médecins du Monde
- 14.15 - 15.00 Lunch - Hajja city
- 15.30 - 18.30 Road travel Hajja – Sana’a

**Thursday, 26 February**

- 09.30 - 14.00 Debriefing and assistance to the Chairman for the preparation and translation of the delegation's declaration

# EUROPEAN PARLIAMENT

2004



2009

*Delegation for relations with the Gulf States, including Yemen*

## **Bureau visit to Yemen Sana'a, Hajja 22 - 26 February 2009**

### **LIST OF PARTICIPANTS**

#### Delegation of the EP

**Mr Tobias PFLÜGER**  
Vice-Chairman

**Mr Călin Cătălin**  
**CHIRIȚĂ**

**Mr José Manuel GARCÍA-**  
**MARGALLO Y MARFIL**

#### **Group**

GUE/NGL

PPE-DE

PPE-DE

#### **Country**

Germany

Romania

Spain

#### **Committees**

Committee on Foreign Affairs

Committee on Foreign Affairs

Committee on Economic and Monetary  
Affairs

PPE-DE  
GUE/NGL

Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats  
Confederal Group of the European United Left - Nordic Green Left

#### Secretariat of the Delegation of the European Parliament

Mr Jean Louis Berton, acting director, interparliamentary delegations

Ms Kathleen Huygen, administrative assistant

#### Interpreters (3)

Ms Evelyn Hornik (team leader)

Mr Mohammed Abbas

Mr Bassim Saleh

25 February 2009

**Declaration by Tobias Pflüger, acting Chairman of the European Parliament Delegation for relations with the Gulf States, including Yemen, delivered after the visit by the Bureau of the Delegation<sup>1</sup>, 22 – 25 February 2009**

Whilst the European Parliament Delegation was in Yemen the ruling party, the General People's Congress (GPC) and the opposition parties represented in Parliament, finalized their discussions on the parliamentary elections scheduled for April 2009.

Given the timing of our visit, the European Parliament delegation was asked for its advice. Subsequently, an important agreement was signed by both the governing and opposition parliamentary parties of Yemen. The parties handed over the agreement to the acting chairman of the EP delegation, thus corroborating the binding character of the agreement and their commitment to its implementation.

The European Parliament Delegation for relations with the Gulf States, including Yemen would like to comment as follows on this agreement:

- 1) The EP delegation takes note of the fact that an agreement has been reached by the parliamentary parties in Yemen. Thanks to this agreement, the participation of the opposition parties represented in Parliament in the forthcoming elections now looks assured. Postponement of the Parliamentary elections became necessary to enable full participation in the elections of the opposition parties represented in Parliament.
- 2) A postponement of two years in holding the parliamentary elections is, however, a long time and will therefore be critically watched by the European Parliament delegation. Nonetheless, this agreement does at least mean that both EU and EP will now be in a position to monitor the evolution of the process.
- 3) The EP delegation welcomes the fact that the main points of the EU Observation Mission report on the 2006 Presidential election have been specifically taken into account in the agreement between the Yemeni parties; the point about proportional lists for the elections is expressly included.
- 4) The agreement also includes mention of the real need for constitutional and electoral reforms, as expressed by the EP delegation, to be undertaken within this period. The EP delegation would also like to see, as soon as possible, a blueprint for constitutional and electoral reform. Once such a blueprint has been elaborated, the EP delegation would ask the Commission to report back on a regular basis on the process of constitutional and electoral reform.
- 5) Finally, the EP delegation would like to thank all parties represented in the Yemeni Parliament for their confidence in the European Parliament in this very important process.

---

<sup>1</sup> The following MEPs took part in this delegation visit: Tobias Pflüger, Călin Cătălin Chiriță, José Manuel García Margallo y Marfil